

**DELIBERATION**

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 7

date de la convocation :

20 novembre 2024

**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre 2024 à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2024/11 N°11**

**Objet de la Délibération :**  
**Ouverture du quart des crédits**

Présents : MM. S.JADOUL, D.MOUSSA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, P.DEHAND, B.GOEURIOT,  
Excusés : Mme N.COYARD, MM. S.OBARA, B.LE FRANCOIS,  
Suppléants présents :

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant que, jusqu'à l'adoption du budget primitif et au plus tard jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Entendu l'exposé du Président,

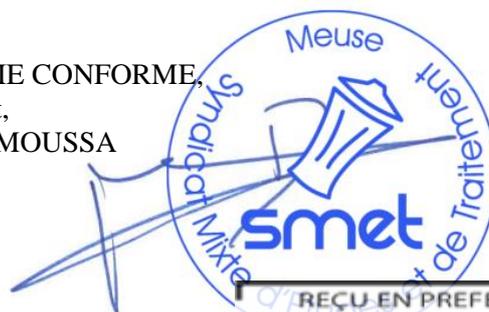
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par vote à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à engager, dès le 1er janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget, à liquider et mandater les opérations de dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à savoir :

<b>BUDGET Annexe</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Crédits ouverts 2024</b>	<b>Autorisations de crédits 2025 jusqu'au vote du BP 2025</b>
21	Immobilisations corporelles	3 406 972 €	851 743 €
23	Immobilisations en cours	120 000 €	30 000 €

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



RECU EN PREFECTURE

le 29/11/2024